

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

- **Nom commercial** : Tropical
- **Code du produit** : FR1529 /FR3608

1.2 Utilisations de la substance ou du mélange identifiées comme adaptées, et utilisations déconseillées

- **Emploi de la substance / du mélange** : Parfum
- **Utilisations déconseillées** : Aucune autre information importante disponible.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Fabricant/fournisseur**:
FRSH SCENTS LIMITED
Unit 04-05, 16th Floor,
The Broadway No. 54-62 Lockhart Road,
Wanchai, HONG KONG
TÉL +86-769-882 88882

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

- ChemTel Inc.
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813)248-0585 (International)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

- Sensibilité de la peau 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Chronique aquatique 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

- Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



GHS07 GHS09

Mot indicateur Avertissement

Composants établissant un danger concernant l'étiquetage :

- 3-cyclohexylpropionate d'allyle
- Citral
- Coumarine
- Méthylphénylglycidate d'éthyle
- Linalool

Mentions de danger

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

- P261 Éviter d'aspirer les brouillards/vapeurs. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection pour les yeux/le visage.

(Suite à la page 2)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(suite de la page 1)

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
 P362+P364 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P501 Se débarrasser du contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

· **2.3 Autres dangers** Aucun autre danger non classé ailleurs n'a été identifié.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT** : Non applicable
- **vPvB** : Non applicable.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les ingrédients

· 3.2 Mélanges

· Composants :

CAS : 120-51-4 EINECS : 204-402-9 Numéro d'index : 607-085-00-9 Numéro d'enr. : 01-2119976371-33-XXXX	Benzoate de benzyle ⚠ Aquatique Chronique 2, H411 ⚠ Toxicité aiguë 4, H302	< 10 %
CAS : 34590-94-8 EINECS : 252-104-2 Numéro d'enr. : 01-2119450011-60-XXXX	Dipropylène glycol monométhyléther substance soumise à une limite communautaire d'exposition sur le lieu de travail	< 10 %
CAS : 2705-87-5 EINECS : 220-292-5 Numéro d'enr. : 01-2119976355-27-XXXX	3-cyclohexylpropionate d'allyle ⚠ Aquatique aiguë 1, H400 ; Chronique aquatique 1, H410 ⚠ Toxicité aiguë 4, H302 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H322 ; Sens. cutanée 1B, H317	< 5 %
CAS : 121-33-5 EINECS : 204-465-2 Numéro d'enr. : 01-2119516040-60-XXXX	Vanilline ⚠ Irrit. oculaire 2, H319	< 2 %
CAS : 142-19-8 EINECS : 205-527-1 Numéro d'enr. : 01-2119488961-23-XXXX	Heptanoate d'allyle ⚠ Toxicité aiguë 3, H301 ; Tox. aiguë 3, H311 ⚠ Aquatique aiguë 1, H400 ; Chronique aquatique 1, H410	< 2 %
CAS : 123-68-2 EINECS : 204-642-4 Numéro d'enregistrement : 01-2119983573-26-XXXX	Hexanoate d'allyle ⚠ Toxicité aiguë 3, H301 ; Tox. aiguë 3, H311 ; Tox. aiguë 3, H331 ⚠ Aquatique Aiguë 1, H400 Aquatique Chronique 3, H412	< 2 %
CAS : 88-41-5 EINECS : 201-828-7	Acétate de 2-tert-butylcyclohexyle ⚠ Aquatique Chronique 2, H411	< 2 %
CAS : 5392-40-5 EINECS : 226-394-6 Numéro d'index : 605-019-00-3 Numéro d'enr. : 01-2119462829-23-XXXX	Citral ⚠ Irrit. cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire. 2 H319, Sens. cutanée 1B H317	< 1 %
CAS : 91-64-5 EINECS : 202-086-7 Numéro d'enregistrement : 01-2119943756-26-XXXX 01-2119949300-45-XXXX	Coumarine ⚠ Toxicité aiguë 3, H301 ; Tox. aiguë 3, H311 ; Tox. aiguë 3, H331 Aquatique Chronique 2, H411 Sensibilité cutanée 1, H317	< 1 %

(Suite à la page 3)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(Suite de la page 2)

CAS : 10094-34-5 EINECS : 233-221-8 N° d'enr. : 01-2120742578-44-XXXX	butyrate de α,α -diméthylphénéthyle Irrit. cutanée 2, H315 Aquatique Chronique 3, H412	<1 %
CAS : 77-83-8 EINECS : 201-061-8 N° d'enr. : 01-2119967770-28-XXXX	Méthylphénylglycidate d'éthyle Aquatique Chronique 2, H411 Sensation cutanée 1B, H317	<1 %
CAS : 78-70-6 EINECS : 201-134-4 Numéro d'index : 603-235-00-2 N° d'enr. : 01-2119474016-42-XXXX	Linalool Irrit. oculaire 2 H319, Sens. cutanée 1B H317	<1 %
CAS : 112-12-9 EINECS : 203-937-5 N° d'enr. : 01-2120761250-65-XXXX	Undécane-2-one Aquatique aiguë 1, H400 ; Chronique aquatique 1, H410 Irrit. cutanée 2, H315	<1 %
CAS : 140-11-4 EINECS : 205-399-7 N° d'enr. : 01-2119638272-42-XXXX	Acétate de benzyle Aquatique Chronique 3, H412	<1 %

Informations complémentaires :

Pour l'(es) ingrédient(s) énuméré(s), l'identité et/ou les pourcentages exacts sont retenus comme secret commercial. Pour le libellé des énoncés de danger énumérés, se reporter à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

• **Après inhalation** : Amener la personne à l'air libre ; consulter un médecin en cas de plaintes.

• **Après un contact cutané** :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

• **Après un contact oculaire** :

Préserver l'œil sain.

Retirer les lentilles de contact si la personne en porte

Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes à l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

• **Après ingestion** :

Se rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas provoquer la vomissure en cas d'ingestion : consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets à la fois aigus et différés

Réactions allergiques

Troubles gastriques ou intestinaux en cas d'ingestion.

4.3 Indications relatives aux soins médicaux immédiats et aux traitements spéciaux nécessaires

Contient de l'éthylméthylphénylglycidate, de l'allyl3-cyclohexylpropionate, du citral, de la coumarine, de l' α,α -diméthylphénylbutyrate, du linalool, de la (E)-1-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one. Peut provoquer une réaction allergique.

Traiter la peau et les muqueuses avec des préparations antihistaminiques et corticoïdes. En cas de consultation médicale, garder à disposition le contenant ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

(Suite à la page 4)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(Suite de la page 3)

- **Moyens d'extinction appropriés :**
 - Mousse
 - Agents d'extinction gazeux
 - Dioxyde de carbone
 - Poudre extinctrice
 - Brume d'eau ou brouillard
- **Pour des raisons de sécurité, agents d'extinction inappropriés :** ne pas utiliser de jet d'eau
- **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.
- **5.3. Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection :**
 - Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection imperméables

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**
 - Assurer une ventilation suffisante
 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 - Danger particulier de glissade en cas de fuite/renversement du produit.
- **6.2. Précautions pour l'environnement**
 - Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.
- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
 - Essuyer ou laver le matériau et le rassembler dans un récipient approprié.
 - Pour les déversements plus importants, ajouter de la sciure, de la craie ou un autre liant inerte, puis balayer et jeter.
 - Envoyer pour récupération ou élimination dans des récipients appropriés.
- **6.4. Référence à d'autres rubriques**
 - Voir la rubrique 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sûre.
 - Voir la rubrique 8 pour plus d'Informations sur les équipements de protection individuelle. Consulter la rubrique 13 pour en savoir plus sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sûre**
 - Éviter les éclaboussures ou les pulvérisations dans les endroits fermés. Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.
 - Éviter le contact avec les yeux et la peau.
 - Éviter d'aspirer les brouillards/vapeurs.
- **7.2 Conditions pour un stockage sûr, en tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage :**
 - Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
 - Éviter le stockage à proximité des sources de chaleur extrême, des sources d'inflammation ou des flammes nues.
- **Indications concernant le stockage commun en un seul emplacement :**
 - Stocker à l'écart des produits alimentaires.
 - Stocker à l'écart des agents oxydants.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(Suite à la page 5)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(Suite de la page 4)

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1. Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller sur le lieu de travail :

34590-94-8 Monométhyléther de dipropylèneglycol

VLIEP (UE)	Valeur à long terme : 308 mg/m ³ , 50 ppm Peau
LEP (Grande-Bretagne)	Valeur à long terme : 308 mg/m ³ , 50 ppm Sk
VLEP (Irlande)	Valeur à long terme : 308 mg/m ³ , 50 ppm Sk, IOELV

5392-40-5 Citral

VLEP (Irlande)	Valeur à long terme : 5 ppm Fraction inhalable et vapeur
----------------	---

140-11-4 Acétate de benzyle

VLEP (Irlande)	Valeur à long terme : 10ppm
----------------	-----------------------------

· 8.2. Contrôle de l'exposition

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Ne pas inhaler les gaz / fumées / aérosols.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.

· **Protection respiratoire** : Utiliser un dispositif de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

· Protection des mains :



Gants de protection

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, NBR
Gants en néoprène
Caoutchouc butyle, BR

· Protection des yeux :



Lunettes de protection

Suivre les directives nationales importantes concernant l'utilisation des lunettes de protection.

· **Protection du corps** : Vêtements de protection pour le travail

· Limitation et contrôle de l'exposition dans l'environnement :

Pas d'informations supplémentaires importantes disponibles.

· **Mesures de gestion des risques** : Aucune autre information importante n'est disponible.

(Suite à la page 6)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(Suite de la page 5)

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Aspect**

Forme : Liquide
 Couleur : Selon la spécification du produit

· **Odeur :** Agréable

· **Seuil de perception de l'odeur :** Indéterminé.

· **Valeur du pH :** Indéterminée.

· **Point de fusion/point de congélation :** Indéterminé.

· **Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :** Indéterminé.

· **Point d'éclair :** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz) :** Non applicable.

· **Température d'auto-inflammation:** Indéterminée.

· **Température de décomposition :** Indéterminée

· **Propriétés explosives:** Indéterminées.

· **Limites d'explosivité**

Inférieure : Indéterminée.
 Supérieure : Indéterminée.

· **Propriétés oxydantes** Non oxydantes.

· **Pression de vapeur :** Indéterminé

· **Densité :**

Densité relative : Indéterminée.
 Densité de vapeur : Indéterminée
 Vitesse d'évaporation : Indéterminée.

· **Solubilité dans / miscibilité avec eau :** Non miscible ou difficile à mélanger.

· **Coefficient de partage : (n-octanol/eau) :** Indéterminé.

· **Viscosité**

Dynamique : Indéterminée.
 Cinématique : Indéterminée.

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique** Stable à des températures et des pressions normales.

· **Décomposition thermique / situations à éviter :**

Pas de décomposition si utilisé et stocké selon les spécifications.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les agents oxydants puissants.

Des fumées toxiques peuvent être libérées si elles sont chauffées au-dessus du point de décomposition.

(Suite à la page 7)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(Suite de la page 6)

- **10.4. Conditions à éviter** Chaleur excessive.
- **10.5 Matières incompatibles** Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**
Uniquement en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

- **11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

120-51-4 Benzoate de benzyle

Oral LD50 1 700 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 4 000 mg/kg (lapin)

2705-87-5 3-cyclohexylpropionate d'allyle

Oral LD50 380 mg/kg (cobaye)
585 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 1 600 mg/kg (lapin)

142-19-8 Heptanoate d'allyle

Oral LD50 238 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 810 mg/kg (lapin)

103-37-7 butyrate de benzyle

Oral LD50 2 330 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 > 5 000 mg/kg (lapin)

123-68-2 Hexanoate d'allyle

Oral LD50 218 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 820 mg/kg (lapin)

88-41-5 acétate de 2-tert-butylcyclohexyle

Oral LD50 4 600 mg/kg (rat)

91-64-5 Coumarine

Oral LD50 293 mg/kg (rat)
Cutanée LD50 293 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation**
- **Corrosion/irritation cutanée** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions/irritations oculaires graves** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** :
Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

· **Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) :**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Voies d'exposition probables :**

Ingestion.
Inhalation.
Contact avec
les yeux.
Contact cutané.

(Suite à la page 8)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(Suite de la page 7)

- **Mutagenicité des cellules germinales** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Caractère cancérogène** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Exposition unique STOT** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger en cas d'aspiration** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** :
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

120-51-4 Benzoate de benzyle

LC50 2,32 mg/l (poisson zèbre)

EC50 3,09 mg/l (daphnie)

91-64-5 Coumarine

LC50 2,94 mg/l (pimephales promelas)

EC50 1 452 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

30,6 mg/l (daphnie)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'informations importantes supplémentaires disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'informations importantes supplémentaires disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'informations importantes supplémentaires disponibles.
- **Renseignements écologiques supplémentaires** :
- **Remarques générales** : Éviter les rejets dans l'environnement.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT** : Non applicable
- **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation**
L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité d'éliminer les matériaux, résidus et contenants inutilisés conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales importantes concernant le traitement, le stockage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : L'élimination doit être réalisée conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

(Suite à la page 9)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(Suite de la page 8)

· DOT Non réglementé
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

· DOT Non réglementé
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N . O . S . (Benzyl benzoate, Allyl cyclohexanepropionate)

14.3 Catégorie(s) de danger pour le transport

· DOT
· Classe Non réglementé

· ADR/RID/AND



· Classe 9 (M6)
· Étiquette 9

· IMDG, IATA



· Catégorie 9
· Étiquette 9

14.4. Groupe d'emballage

· DOT Non réglementé
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement :

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement : 3-cyclohexylpropionate d'allyle, benzoate de benzyle

· Polluant marin : Symbole (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Avertissement : Matières et objets dangereux divers.

· Code de danger (Kemler) : 90
· Numéro EMS : F-A,S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la MARPOL et du Code IBC

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

Non réglementé lorsqu'il est transporté dans un emballage simple ou combiné contenant une quantité nette de 5 L ou moins pour les liquides ou de 5 kg ou moins pour les solides conformément aux dispositions suivantes : ADR : SP 375
IMDG : 2.10.2.7
IATA : Disposition spéciale A197

(Suite à la page 10)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(Suite de la page 9)

· DOT

· Remarques :

L'étiquetage du transport n'est pas requis pour les envois non groupés d'un seul colis par véhicule à moteur, wagon ou avion. L'emballage en vrac se compose d'une capacité maximale de plus de 450 L (119 gallons) pour un liquide et d'une masse nette maximale supérieure à 400 kg (882 livres) pour un solide.

SECTION 15 : Informations réglementaires

· **15.1 Règlements/législations spécifiques relatives à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses indiquées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est répertorié.

· **Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, cette fiche ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et ne crée pas de relation contractuelle juridiquement valable.

· **Phrases pertinentes**

H301 Toxique en cas d'ingestion H302

Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif en cas de contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation

H332 Nocif en cas d'inhalation

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

DOT : U.S. Department of Transportation (ministère des transports des États-Unis)

IATA : International Air Transport Association (Association du Transport Aérien International)

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

(Suite à la page 11)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 05 mars

Révision : 05 mars 2019

Nom commercial : Tropical

(Suite de la page 10)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances (Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées)
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) CL50 : Concentration létale, 50 pour cent
LD50 : Dose létale, 50 pour cent
PBT : Persistant, Bio-accumulable, Toxique
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
vPvB : très persistant et très bio-cumulatif
Toxicité aiguë 3 : Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 3
Toxicité aiguë 4 : Toxicité aiguë - Catégorie 4
Irrit. cutanée 2 : Corrosion /irritation cutanée - Catégorie 2
Irrit. oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire grave – Catégorie 2
Sensation cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Sensation cutanée 1B : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Aquatique aigu 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1
Aquatique chronique 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1
Aquatique chronique 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1
Aquatique chronique 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

• Sources

Site web de l'Agence européenne des produits chimiques (echa.europa.eu)
Site Web, Services de registre des substances de l'EPA (ofmpub.epa.gov/sor internet/registry/substreg/home/overview/home.do)
Site Web, Registre des abrégés de chimie, Société chimique américaine (www.cas.org) Hygiène industrielle de Patty, 6e éd., Rose, Vernon, éd. ISBN : 978-0-470-07488-6
Toxicologie de Casarett et Doull : La science fondamentale des poisons, 8e Ed., Klaasen, Curtis D., éd., ISBN : 978-0-07-176923-5.
Fiches de données de sécurité, fabricants individuels

FDS préparée par :
ChemTel Inc.
1305 North Florida Avenue
Tampa, Floride États-Unis 33602-2902
Sans frais Amérique du Nord 1-888-255-3924 Intl. +01 813-248-0573
Site Web : www.chemtelinc.com